

Contrat de cours de guitare au domicile de l'étudiant

Saison 2020-2021

Renault Valentin, micro-entrepreneur représentant l'entreprise Renault Valentin Gaëtan Michel, né à Rouen le 07/05/1987, enseignant culturel, exerçant en tant que professeur de guitare et solfège au domicile de l'étudiant,

Siège social :

2 rue Marcel Denis

76240 BELBEUF

SIRET : 79759789500045

Agrément simple : SA797597895 du 04/10/2013

Mobile : 06.59.90.35.60

Courriel : guitamelody@gmail.com Site : www.guitarmelody.fr

Ci-après le Professeur, d'une part,

Et

Monsieur ou Madame :

Représentant l'étudiant 1 :

Représentant l'étudiant 2 :

Né(e) le :

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Ci-après l'Etudiant ou son représentant, d'autre part,

Sont convenus du présent contrat établi conformément pour une durée et dispositions précisées ci-après :

Le professeur dispensera des cours particuliers hebdomadaires d'une durée de ____ minutes selon les modalités suivantes du 14 septembre 2020 au 25 juin 2021 correspondant au forfait : ____

Aux honoraires suivants selon le forfait choisi : (cochez le forfait correspondant)

FORFAIT :

Pour les premières années : (Tarifs avant déduction fiscale de 50%)

- 45 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 90 euros
- 60 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 106 euros
- 2 fois 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 175 euros
- 1 heure + 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 190 euros
- 2 fois 60 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 217 euros

Pour les secondes années ou plus : (Tarifs avant déduction fiscale de 50%)

- 45 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 88 euros
- 60 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 104 euros
- 2 fois 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 170 euros
- 1 heure + 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 185 euros
- 2 fois 60 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 212 euros

Modalités :

- Le règlement des 10 chèques sera effectué au plus tard pendant le premier cours.
- Les semaines de congés du professeur seront du :
17 octobre 2020 au 25 octobre 2020
19 décembre 2020 au 04 janvier 2021
20 février 2021 au 28 février 2021
24 avril 2021 au 03 mai 2021
- Les cours ne sont pas assurés les jours fériés.
- **Le professeur suit un itinéraire précis pour éviter les retards, ainsi tout cours annulés par l'étudiant ne pourra être remboursé ou reporté pour quelques raisons que ce soit.**
- Le professeur s'engage à reporter ou bien d'assurer les cours annulés de son plein gré via webcam de son domicile au cas où il serait malade.
- Un abandon en cours d'année de l'étudiant ne fera pas objet d'un remboursement.
- En cas d'abandon ou incapacité du professeur, le contrat ci-après deviendra nul. L'Etudiant se verra remboursé la somme des cours non assurés.

Le Professeur et l'Etudiant s'engagent à dispenser et à suivre des cours particuliers, à partir de la date de la signature et aux conditions exposées ci-dessus. Imprimé et signé en deux exemplaires,

Fait à :

Le :

Contrat à parapher sur chaque page, signer la dernière page suivi de la mention : « Lu et approuvé »

L'Etudiant ou son représentant

Le professeur